



Cahiers de praxématique

32 | 1999

L'imparfait dit narratif

L'imparfait aoristique, ni mutant ni commutant

The aoristic french imparfait : neither mutation nor commutation

Sarah de Vogüé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/2848>

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1999

Pagination : 43-69

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Sarah de Vogüé, « L'imparfait aoristique, ni mutant ni commutant », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 32 | 1999, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/2848>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

L'imparfait aoristique, ni mutant ni commutant

The aoristic french imparfait : neither mutation nor commutation

Sarah de Vogüé

- 1 Le parti que je défendrai ici est qu'il n'y a pas lieu de distinguer entre diverses valeurs que prendrait l'imparfait, mais qu'il y a lieu en revanche de distinguer entre différentes réalisations possibles de la valeur qui lui est attachée. Ces réalisations donnent lieu à autant de types d'effets de sens, qu'il ne suffit pas de réduire à une valeur unique, dont il faut au contraire arriver à cerner la particularité.
- 2 Lorsque l'on parle d'imparfait narratif, on désigne a priori un tel effet de sens. Rien ne prouve cependant que la catégorie ainsi désignée recouvre effectivement un type d'effet de sens homogène. Je soutiendrai pour ma part qu'il n'en est rien : le regroupement opéré ne recouvre en fait pas une catégorie effective de la langue, parce qu'il est constitué sur un principe strictement négatif (les cas où l'imparfait entre en conflit avec son contexte sur le plan narratif), qui est en outre totalement subordonné à la description que l'on a choisi de donner de la valeur de l'imparfait (dont on soutient qu'elle est, à un titre ou un autre, non-narrative). La démarche que j'adopterai sera l'inverse de celle-là : je partirai d'une description empirique des effets de sens observés, pour pouvoir reconstituer au travers de leur analyse la valeur en langue dont ils sont la manifestation et dont ils permettent de prendre la mesure.
- 3 L'effet de sens auquel je me consacrerai est celui qui se manifeste dans les emplois que Bruneau et Brunot ont rassemblés sous l'appellation « imparfait de rupture »¹ et dont l'énoncé ci-dessous est un exemple :
(1) Trois jours plus tard, il mourait².
- 4 Dans la première partie, j'explicitai ses conditions d'apparition, et je montrerai qu'elle est à la fois strictement singulière (c'est une valeur spécifique de l'imparfait) et caractéristique d'une configuration générale mise en évidence par Antoine Culioli, à savoir la configuration aoristique³. Bien que l'aoristique ait souvent été pris dans la littérature comme une simple formalisation de ce qui serait la catégorie du narratif, il

s'avérera que les autres imparfaits que l'on cite généralement comme des « candidats à la narrativité » ne présentent pas quant à eux les propriétés qui se trouvent attachées à ce concept d' aoristique.

- 5 Dans la seconde partie, j'examinerai la façon dont l'imparfait lui-même intervient dans l'élaboration de cet effet de sens, ce qui permettra de préciser quelle peut être sa valeur propre, indépendamment de ce contexte particulier, et surtout quels types de paramètres il fait intervenir qui le rendent compatible avec une telle configuration.

1. Un imparfait aoristique

1.1. Analyse de l'effet de sens attaché aux imparfaits dits « de rupture »

1.1.1. Discontinuité temporelle et événementialité

- 6 Les énoncés du type (1) se caractérisent à la fois par un effet de discontinuité temporelle, qui est généralement ce que les descriptions de ce type d'emploi mettent en avant, et par le caractère événementiel du procès décrit, qui est ce qui justifie leur inclusion dans la catégorie générale des imparfaits dits narratifs. De ces deux points de vue, ils se rapprochent fortement d'énoncés au passé simple, même si l'on semble généralement admettre avec Bruneau et Brunot que l'effet de discontinuité se voit renforcé par l'emploi de l'imparfait, et si l'on soutient parfois que le caractère événementiel du procès s'y trouve de quelque façon atténué. On notera cependant que ces deux propriétés ne sont en elles-mêmes nullement spécifiques du passé simple : elles doivent plutôt être rattachées à la configuration générale de l'énoncé, qui s'avère être compatible non seulement avec l'imparfait, mais encore avec la plupart des « tiroirs temporels » :

(2) Trois jours plus tard, il mourut / meurt / mourra / mourrait / est mort / était mort...⁴

- 7 Pour comprendre ce qui constitue en propre l'effet de sens associé à ce type d'emploi de l'imparfait, il est donc nécessaire de comparer (1) aux énoncés rassemblés en (2), afin de pouvoir mesurer ce qui les distingue.

1.1.2. La question de la sécance : deux interprétations qui ne se cumulent pas

- 8 On soutient fréquemment l'idée selon laquelle l'imparfait aurait pour effet de restaurer une forme de sécance par delà le caractère événementiel du procès mis en cause (voir ici même la position de Chevalier, ainsi que la plupart des approches guillaumiennes). De fait, rien n'oblige dans (1) à ce que la mort évoquée soit effectivement circonscrite au moment que le circonstanciel de temps thématise : il suffit qu'à ce moment-là, « il » soit dans le processus de mourir, et que sa mort soit en quelque sorte acquise ; c'est alors le fait qu'elle soit acquise, et non pas le fait qu'elle ait lieu, qui « fait événement ». La difficulté cependant pour ce type d'analyse est qu'un tel « étalement » du procès n'est nullement nécessaire : (1) peut référer à une situation où la mort s'est réalisée, tendant même alors à indiquer qu'elle s'est réalisée brutalement⁵.
- 9 Dans la même perspective, on peut envisager qu'un énoncé comme (1) prenne une valeur nettement descriptive, dans laquelle la scène de la mort va se trouver restituée dans son

déroulement, telle qu'elle peut être perçue par un sujet qui y assisterait. L'effet interprétatif est alors équivalent à celui que l'on trouve dans (3) :

(3) Quand je suis arrivé, il mourait.

10 où, bien que le verbe ait le statut aspectuel d'un achèvement, le procès se voit réinscrit dans une durée, qui peut d'ailleurs ne pas aboutir, la mort ne devant alors pas nécessairement s'accomplir (« mais depuis, je l'ai soigné, il va beaucoup mieux. »). On a alors affaire à ce qui est volontiers donné comme la valeur prototypique de l'imparfait, celle que Damourette et Pichon décrivent à l'aide de la métaphore du tableau dans lequel on se trouve plongé : tableau de la mort en acte, dont on perçoit sinon la conclusion du moins les manifestations, de manière clairement sécante.

11 Le problème est que si une telle interprétation n'est pas exclue, elle reste assez peu compatible avec la forme même du circonstanciel de temps qui se trouve dans (1) antéposé : on l'aurait plus volontiers avec *Ce jour-là*, ou avec la subordonnée en quand de (3), qui isolent un intervalle de temps, sans pour autant le mettre en relation avec ce qui précède. Et de fait, elle n'est plus accessible dès lors que (1) est inséré dans un contexte gauche où cette mort aura été mise en perspective et apparaîtra comme un dénouement : la suite textuelle (4), où l'on a en outre développé le contexte droit de manière à « forcer » la valeur sécante, paraît difficilement acceptable :

(4) ?? Il était au plus mal. Trois jours plus tard, il mourait. Nous étions désespérés les infirmières s'affairaient autour de lui, tout le monde s'attendait au pire. Pourtant le miracle eut lieu : il récupéra.⁶

12 On peut donc admettre que l'énoncé (1) hors contexte soit ambigu (on verra qu'il l'est surtout hors prosodie, le statut énonciatif du circonstanciel antéposé étant en l'occurrence décisif, et se trouvant nécessairement marqué prosodiquement), entre une interprétation descriptive, et l'interprétation de rupture que nous cherchons à analyser. Mais ces deux interprétations ne se cumulent pas. Dans la seconde, la mort est donnée comme acquise, et il ne s'agit plus d'évoquer une scène, où cette mort serait décrite dans son déroulement, au travers de ses manifestations telles qu'elles peuvent être perçues par un sujet. L'imparfait « de rupture » n'est donc pas sécant, et il ne passe pas par l'instauration d'un point de vue. Il réfère bel et bien, de manière globale, à un accomplissement, et il n'est pas possible que cet accomplissement soit remis en cause par la suite des événements.

13 Si les imparfaits dits « de rupture » ne sont pas descriptifs, qu'est-ce qui les distingue des énoncés de (2) et singulièrement des énoncés au passé simple ? C'est ce que l'on va examiner maintenant.

1.1.3. Effet de dénouement

14 D'abord, il y a cette mise en relation avec une situation antérieure, qui vient d'apparaître comme le point de différenciation propre à discriminer entre imparfaits descriptifs et imparfaits « de rupture » : je vais montrer qu'on ne la retrouve pas, du moins sous cette forme, au passé simple.

15 L'idée est que le procès va figurer une sorte de dénouement (aboutissement ou revirement) par rapport à ce qui l'a précédé : il faudra alors dans le cas de (1) qu'il ait été malade, ou qu'au contraire personne ne se soit attendu à une telle issue. Cela signifie que sa mort n'est pas donnée comme strictement contingente, mais se trouve réinscrite dans une histoire qu'elle conclut, et où elle était en quelque sorte déjà présente en filigrane.

- 16 Or, si l'on compare de ce point de vue (5a) et (5b) :
- (5a) Il était au plus mal. On l'envoya à l'hôpital. Trois jours plus tard, il mourait.
 (5b) Il était au plus mal. On l'envoya à l'hôpital. Trois jours plus tard, il mourut.
- 17 on entend bien une différence de cet ordre ; dans (5b), la mort est le dernier épisode d'une succession tragique ; dans (5a), elle apparaît comme la sanction de ce qui auparavant déjà pouvait se profiler.
- 18 Il suffit d'ailleurs de prendre un prédicat moins chargé d'une valeur intrinsèque d'aboutissement, pour que le contraste soit plus manifeste encore. Ainsi dans (6) ci-dessous, le procès désigné est donné comme strictement contingent avec le passé simple (et peut de fait l'être dans l'histoire racontée), mais sera plutôt pris comme la conclusion de démarches ou de conflits si l'énoncé est à l'imparfait⁷ :
- (6a) Trois jours plus tard, il recevait ses hommages.
 (6b) Trois jours plus tard, il reçut ses hommages.

1.1.4. Autonomie entre le procès et la situation : une valeur d'actualisation

- 19 Parallèlement, on observe dans un énoncé comme (1) une forme d'autonomie entre le procès évoqué et la situation à laquelle cet énoncé réfère. Cette autonomie peut se manifester de diverses manières. Elle se manifeste en particulier dans la propriété déjà mentionnée selon laquelle le procès peut ne pas coïncider strictement avec le moment thématique (celui que désigne trois jours plus tard) : dans la situation considérée, un processus (d'agonie) se déroule, mais la mort en tant que telle n'est pas à proprement parler instanciée. On comprend que ce type de configuration puisse être confondu avec de la sécance, puisque c'est le processus en cours et non son aboutissement qui se trouve instancié. Pourtant, il n'y a pas sécance, y compris dans ce cas particulier, parce que ce processus en cours n'est pas l'objet d'une description (l'énoncé n'a pas pour objet de le décrire), et parce que son aboutissement est de fait présenté comme acquis. Simplement le procès se trouve validé indépendamment de son instanciation effective.
- 20 Rien n'oblige même en fait à ce que ce procès se réalise le moins du monde au moment en question : il peut suffire, sans même qu'il ait commencé à se dérouler, qu'il paraisse acquis (« c'était sûr, il mourait »), voire qu'il soit annoncé par quelque protagoniste (par exemple le sujet : « il prétendait mourir »).
- 21 C'est dire que le procès en question vaut moins comme processus (se réalisant) que comme prédicat (validé)⁸. L'imparfait de rupture marque qu'un prédicat est validé dans une situation particulière, que cela se manifeste ou non par la réalisation du processus correspondant. Au passé simple en revanche, il faut que la mort soit accomplie dans les faits, ce qui signifie que le processus doit de fait se réaliser au moment dit. Sans doute, il résulte de cette réalisation qu'un prédicat se trouve validé : « il » est bien mort, puisque sa mort s'est accomplie. Mais cette validation est entièrement coextensive à la réalisation en question » cela est vrai parce que cela a eu lieu, et seulement en tant que cela a eu lieu.

1.2. Conditions d'obtention d'un tel effet de sens

1.2.1. Une configuration compatible avec tout type de procès

- 22 On considère généralement que la nature téléologique ou bornée du procès mobilisé est l'un des paramètres qui va jouer un rôle décisif dans l'établissement d'un effet de sens narratif. Il s'avère que l'imparfait dit « de rupture » est compatible avec tout type de

procès. Cela constitue d'ailleurs une différence importante avec le passé simple qui, dans la configuration en question, exclut les procès non bornés :

- (7) Trois jours plus tard, il était (*fut) aux USA.
- (8) Trois mois plus tard, il buvait (*but) un litre par jour.
- (9) Trois secondes plus tard, il dormait (*dormit).

- 23 Dans (7-9), on retrouve la valeur de dénouement (ce qui ne signifie pas, rappelons-le, que cette valeur soit la seule possible, la séquence restant ambiguë, selon que sa situation de référence se trouve ou non mise en relation avec la situation précédemment décrite dans le texte). (8) illustre parfaitement l'autonomie que nous avons mise en évidence entre le prédicat et son instanciation dans la situation de référence (c'est bien d'une propriété qu'il est question, et non d'un processus se déroulant au moment considéré). Enfin, les trois énoncés conservent leur interprétation événementielle, bien que le procès ne soit pas a priori de type événementiel : l'événement est en l'occurrence constitué par la rupture qualitative que marque l'actualisation du prédicat. Il y a bien passage de borne ; simplement, celle-ci n'est pas une borne droite du procès (une borne d'accomplissement), mais une borne gauche (celle où le prédicat devient actualisé).
- 24 De cela, on déduit que le caractère événementiel du prédicat validé n'est pas dû à la nature même de ce prédicat, mais bien à la configuration formelle de l'énoncé dans lequel il est inséré.
- 25 Avec le passé simple en revanche, l'événement doit trouver un support au sein même du prédicat mobilisé, qui doit de manière intrinsèque impliquer une telle rupture qualitative, et doit donc comporter quelque borne interne propre à configurer son instanciation⁹.
- 26 Cela signifie que, dans le cas du passé simple, cette rupture ne sera pas liée à un type d'énoncé particulier : de fait, on l'obtient aussi bien dans *Il mourut*, sans circonstanciel antéposé, ce qui n'est pas possible avec l'imparfait (*Il mourait* ne peut pas s'interpréter comme référant à un dénouement).

1.2.2. Une configuration compatible avec trois interprétations

- 27 On a déjà vu que les énoncés analysés pouvaient tous être interprétés soit comme impliquant la valeur de dénouement caractéristique de l'effet de sens qui nous intéresse, soit comme de pures descriptions, sécantes, de la scène que le circonstanciel de temps situe. Ils admettent cependant une troisième interprétation dont on donne ci-dessous une série d'exemples :
- (10) Trois jours plus tard, il recevait une lettre d'elle. Le lendemain, tous deux déjeunaient au Flore. Puis, le 5 mars, ils assistaient à la remise des prix du concours. Ensuite, vers le 15 mars, on les voyait au champ de courses.
 - (11) Les intérêts américains sont de plus en plus menacés. Le 3 décembre, deux banques américaines étaient saccagées.
- 28 Dans de tels énoncés, la valeur reste aspectuellement globale, et il n'y a pas cet effet de translation typique des descriptions où l'on se trouve transporté dans la scène décrite. Cependant le fait mentionné, même s'il se trouve comme en (10) inscrit dans une succession, ne prend pas la forme d'un dénouement : il s'agit simplement de faire état de ce qui a pu avoir lieu ce jour-là ou à cet instant-là, éventuellement, comme en (11), pour appuyer quelque conclusion¹⁰.

- 29 Cette troisième valeur, que l'on trouverait sans doute répertoriée parmi les cas d'imparfait narratif (du moins lorsque le procès impliqué est borné) puisqu'elle n'est pas sécante, confère à l'énoncé l'allure d'une sorte de procès-verbal, qui ne raconte pas (on utiliserait alors un passé simple ou un passé composé), mais qui se contente plutôt de rapporter des faits donnés comme avérés : chacun est pris de manière isolée, et ne devra pas nécessairement être intégré dans un développement, où une histoire s'ordonnerait. Tout au contraire, on aura le sentiment, face à une suite d'énoncés de ce type, que le lien n'est pas fait entre les différents événements mentionnés, et que la cohérence qui donnerait sens à l'ensemble reste à trouver : le procès-verbal répercute les éléments qui ont pu être rassemblés, mais prétend ne rien dire de la manière dont ils s'organisent (c'est en cela qu'il se donne comme objectif, c'est-à-dire précisément comme non-orienté). Ainsi chaque énoncé procède-t-il de l'arrêt sur image¹¹, quand la description, elle, cumule les images pour les combiner en une scène (celle qui est décrite), et quand le récit les relie les unes aux autres comme autant d'événements à travers lesquels, parallèlement, le temps avance.
- 30 Sans doute cette interprétation, que l'on désignera dorénavant comme « imparfait de rapport » est-elle, comme l'imparfait de description, assez peu compatible avec des circonstanciels de temps de type relatif, dans la mesure où ces derniers tendront à mettre en relation les événements qui se succèdent. Mais la relation en question étant a priori d'ordre strictement temporel, rien n'oblige à la « charger » qualitativement, et l'on trouve donc, comme dans la première phrase de (10), des imparfaits de rapport avec un circonstanciel de temps relatif.

1.2.3. Une condition énonciative et une condition interprétative

- 31 Si aucun critère formel relatif au type de matériel sémantique utilisé ne permet de distinguer véritablement entre les trois interprétations recensées, sur quelle base s'opère la désambiguïsation ?
- 32 Dans les énoncés descriptifs, le circonstanciel de temps, s'il existe, a pour fonction de définir le cadre dans lequel la scène se situe. C'est dire qu'il devra avoir le statut énonciatif d'un topic, dont la fonction est de spécifier le thème qui va servir de support à l'énoncé. En tout état de cause, il ne sera pas mis au compte des informations nouvelles que l'énoncé prétend véhiculer.
- 33 En revanche, avec la valeur de dénouement et l'imparfait de rapport, le moment d'actualisation est partie intégrante de ce qui constitue la part rhématique de l'énoncé. Sans doute n'appartient-il pas au propos de cet énoncé (étant donné la position qu'occupe le circonstanciel, on ne peut pas imaginer qu'il réponde à quelque question de l'interlocuteur), mais il n'en est pas moins donné comme l'un des éléments d'information apporté¹².
- 34 De telles différences, d'ordre énonciatif, entre le thématique, le rhématique, et le propos, doivent sans aucun doute être élaborées plus avant. Il paraît manifeste cependant qu'elles se trouvent associées à des différences prosodiques importantes : en particulier, l'énoncé (1) n'a pas la même configuration prosodique selon qu'il est descriptif, ou qu'il prend les deux autres types d'interprétations. Cela constitue donc une différence formelle, bien qu'elle soit d'un autre ordre que celles qui concernent la présence de tel ou tel élément lexical ou morphologique.

- 35 En revanche, il ne semble pas qu'il doive y avoir de différence prosodique entre l'imparfait de dénouement et l'imparfait de rapport (comparer (6a) et (11) par exemple). Ce qui correspond à l'analyse selon laquelle, dans les deux cas, le circonstanciel de temps est rhématique.
- 36 Si cette observation est exacte, cela signifie que l'opposition entre ces deux derniers types d'effets de sens ne correspond même pas à une différence dans la configuration énonciative de l'énoncé : on a ici affaire à un véritable cas d'ambiguïté.
- 37 On en déduira que cette opposition procède non pas de conditions d'obtention différenciées mais bien d'un choix interprétatif : ou bien l'on choisit de mettre en relation sur le plan qualitatif le fait mentionné avec la situation antérieurement décrite, l'énoncé étant alors associé à une rupture qualitative. Ou bien l'on choisit de ne pas poser une telle relation qualitative, et d'interpréter l'énoncé comme faisant simplement état d'un fait autonome avéré.

1.2.4. Le circonstanciel antéposé : un référent de discours discriminant

- 38 Jusqu'ici, les exemples d'imparfait de dénouement que nous avons examinés comportaient tous un circonstanciel de temps antéposé, qui était à la fois relatif à un repère antérieur, et non-adjacent à celui-ci. La question est de savoir si l'ensemble de ces ingrédients est effectivement nécessaire.
- 39 Il n'est clairement pas nécessaire que le circonstanciel soit un repère relatif : si c'est un repère absolu, on aura simplement plus facilement l'ambiguïté explicitée ci-dessus, et l'énoncé se trouvera alors volontiers introduit par quelque connecteur propre à le relier aux énoncés antérieurs :
- (12) Il fit ses préparatifs. Et le 3 mars, il était en Amérique.
 (13) Il croyait ne plus la revoir. Or, le 3 mars, il recevait ses hommages.
 (14) Il souffrait depuis des mois. Le 3 mars enfin, il mourait¹³.
- 40 Que ce repère procède d'un saut est-il nécessaire ? En fait, contrairement à ce que laisse entendre l'analyse de Bruneau et Brunot, on peut envisager de construire des énoncés avec un circonstanciel strictement adjacent, à condition seulement que ce dernier fasse l'objet d'une focalisation :
- (15) C'est à ce moment-là qu'il mourait.
 (16) Et c'est alors qu'il comprenait enfin ce qui lui était arrivé.
- 41 La condition serait donc plus générale : il faut que le moment évoqué soit sélectionné dans un champ d'autres moments possibles, ce que permet la focalisation (c'est à ce moment-là et non à un autre) et ce que permet aussi le saut temporel, non pas en tant qu'il marque un saut (on peut avoir des repères absolus), mais en tant qu'il correspond de fait à l'introduction d'un instant différencié (en l'occurrence différencié des instants précédents).
- 42 Reste la contrainte de l'antéposition. Il semble que, sinon l'antéposition en elle-même, du moins l'antéposition disloquée et rhématique, constitue effectivement une condition nécessaire à la valeur de dénouement. Prenons un exemple où le circonstanciel est postposé :
- (17) Il recevait ses hommages trois jours plus tard.
- 43 Dans un tel énoncé, on tend à perdre l'effet de bascule nécessaire à la valeur de dénouement : sans doute le procès introduit-il nécessairement une modification qualitative par rapport aux moments précédents où « il » n'a encore rien reçu, mais cette

modification n'est pas donnée comme une rupture dans la mesure où elle n'est pas associée à un passage de borne. On a montré en 1.2.1. que la rupture en question était déterminée dans le cas de l'imparfait depuis le repère temporel que définit le circonstanciel. Tout se passe comme si ce repère n'était pas ici suffisamment discriminé pour figurer une telle discontinuité qualitative (un « passage de borne »), ce bien qu'il soit indéniablement rhématique, et bien qu'il soit lexicalement donné comme distingué. Il est rhématique, mais au lieu de prédiquer l'existence de la scène qu'il détermine, il se contente de spécifier le moment où le prédicat s'est actualisé. Le rôle de l'antéposition (ou plus précisément de l'antéposition disloquée et rhématique) est d'introduire un moment nouveau dans le champ énonciatif, et donc de le « construire »¹⁴, de manière à ce que la scène s'y situe. Et il s'avère nécessaire que le moment en question soit ainsi introduit pour qu'il puisse avoir valeur discriminante, et pour qu'il puisse servir de support à un dénouement.

- 44 Il s'avère par conséquent que la rupture qu'évoquent Bruneau et Brunot n'est pas due à un saut temporel, mais à la seule position énonciative du repère, qui, en tant qu'il est antéposé, disloqué, rhématique et distingué, peut figurer un point de discrimination (qui, en tant que tel, « fait rupture »).

1.3. Un effet aoristique

- 45 Lorsque Culioli introduit la catégorie de l'aoristique, il ne s'agit pas de décrire la valeur de quelque marqueur que ce soit. Bien au contraire, la catégorie est construite pour pouvoir rendre compte des effets de sens pouvant être associés à des marqueurs extrêmement divers, d'une langue à l'autre, et au sein d'une même langue¹⁵. Je cite ci-dessous, pour illustrer cette diversité, quelques-uns des énoncés qui vont se trouver impliqués dans cette catégorie :

- (18) Vous prenez trois œufs.
- (19) Un seul mot, et je te frappe.
- (20) Tiens ! Un oiseau.
- (21) Voilà qu'il entre.
- (22) Je reviendrai.

- 46 Avec l'aoristique, on a affaire à des procès qui sont donnés comme acquis (la présence d'un oiseau et le fait que ce soit un oiseau en (20), son entrée en (21), le fait que je revienne en (22)). Qu'ils soient acquis ne veut pas dire qu'ils soient nécessairement accomplis : ils peuvent être simplement pris comme tels, de manière plus ou moins fictive, comme en (18), (19) ou (22). Cela veut dire en revanche qu'ils vont être rapportés à une rupture qualitative, qui est bien du type que nous avons tenté de décrire pour l'imparfait et le passé simple, et qui implique un passage de borne au titre duquel le procès est validé ((20) implique le surgissement de l'oiseau, (21) celui de l'entrée ; (19) implique un déclenchement, virtuel ; (18) et (22) invoquent un passage à l'acte).
- 47 Cette rupture ne suffit cependant pas à caractériser l'aoristique. De fait, le passé composé, dans sa valeur dite aspectuelle, procède lui aussi d'une rupture de cet ordre, quand il marque la construction d'un état résultant dans lequel le procès est donné comme acquis. Cette valeur pourtant n'est pas aoristique. Le propre d'une configuration aoristique est en effet que la validation du procès soit coextensive au point d'avènement où la borne est passée¹⁶. Or un état résultant est par définition strictement adjacent à ce point, et donc

extérieur. Dans une configuration aoristique, le procès est acquis mais, paradoxalement, sa validation ne s'appuie pas sur l'instanciation d'un état résultant¹⁷.

- 48 On voit alors en quoi l'imparfait de dénouement est aoristique : il y a bien rupture qualitative, et le passage de borne auquel le circonstanciel se trouve associé suffit à la valider (dans (1), la mort est validée du fait même qu'elle s'actualise, et elle l'est du moment où elle se trouve actualisée). Simplement, à la différence de ce que l'on aurait avec un passé simple, le point d'avènement est construit de manière extrinsèque (via le circonstanciel), et la validation ne dépend donc pas d'une instanciation du procès (l'actualisation suffit).
- 49 En revanche, les imparfaits de rapport, caractérisés en 1.2.2., ne sont pas aoristiques : ils attestent d'événements, mais ne les donnent justement pas dans leur avènement. De même, les imparfaits descriptifs, y compris lorsque ce qu'ils décrivent est d'ordre événementiel, ne sont pas aoristiques, dès lors qu'ils impliquent un point de vue d'où s'opère la validation. Car ce point de vue n'est pas lui-même co-extensif à l'avènement du procès : l'événement n'est alors pas validé en tant qu'il advient, mais en tant qu'un sujet indépendant en perçoit les manifestations¹⁸.

2. La valeur de l'imparfait

- 50 Dans ce qui précède, on a pu montrer qu'une configuration aoristique est mise en œuvre dans les emplois de l'imparfait correspondant à une valeur de dénouement, et que cette configuration est déterminée par le statut énonciatif conféré au repère temporel d'une part (donné comme discriminant), par le choix interprétatif consistant à associer à ce repère une rupture qualitative d'autre part. Il nous faut maintenant expliciter la façon dont l'imparfait lui-même intervient dans l'effet de sens global obtenu, en expliquant ce qu'il lui apporte, et en comprenant aussi ce qui lui permet d'être compatible avec une telle configuration aoristique.

2.1. L'imparfait comme marque d'actualisation d'un procès

- 51 Dans de Vogüé (1993) et de Vogüé (1999), j'ai soutenu que le système flexionnel verbal du français est structuré par un clivage entre deux types morphologiques de marquages correspondant à deux modes de constitution de la valeur référentielle du procès. L'imparfait participe du premier, tandis que passé simple et passé composé participent du second. Du point de vue sémantique, ce clivage distingue des énoncés procédant d'une prédication attributive, visant à singulariser une situation en la rapportant à un prédicat, et des énoncés procédant d'une prédication d'existence, où un procès se voit exemplifié dans une situation. J'ai tenté de faire entendre la différence entre ces deux formes de relation en montrant qu'elle va d'une situation au prédicat qui lui est attribué dans un cas, du prédicat à une situation instanciant le procès correspondant dans l'autre : la première procède fondamentalement d'une validation (le prédicat est vrai de telle situation, et non pas faux), tandis que la seconde marque d'abord une instanciation (de tel procès et non de tel autre).
- 52 Donner l'imparfait comme procédant de la validation d'un prédicat plutôt que de l'instanciation d'un procès permet de rendre compte de l'autonomie observée entre le procès pourtant donné comme acquis et la situation évoquée, dans les énoncés qui nous

concernent : le procès ne doit pas nécessairement être instancié, il suffit qu'il soit donné comme actualisé par cette situation¹⁹.

- 53 C'est donc bien l'imparfait qui explique que la rupture qualitative ne soit pas liée dans la configuration aoristique au point où le procès s'instancie, mais à un point discriminé indépendamment, où le prédicat s'actualise.
- 54 Et c'est lui aussi qui explique que l'avènement prenne la forme d'un dénouement : dans la logique mise en œuvre par l'imparfait, ce n'est pas l'instanciation du procès qui fonde son avènement, mais le changement d'époque qu'introduit le circonstanciel en tant qu'il fait référence à un repère distingué ; cela suppose que l'époque antérieure à ce changement s'interprète comme figurant un temps où le prédicat n'était pas actualisé, et se trouve ainsi mise en relation de facto avec cette actualisation (qui est alors « présente en filigrane », ainsi qu'on a pu l'observer en 1.1.); dès lors le point d'avènement va nécessairement valoir comme celui où une situation en suspens (celle où le prédicat n'était pas encore actualisé) s'est dénouée²⁰. Au passé simple en revanche, l'époque précédant l'instanciation n'a aucun statut : on a donc un avènement qui n'est en définitive issu de rien, ce qui explique qu'il se donne comme strictement contingent.

2.2. Pour un répertoire des différentes réalisations que recouvre l'imparfait

- 55 En rapportant l'imparfait à une logique de la validation, où l'actualisation prévaut sur l'instanciation, on rend compte sans doute d'un certain nombre de caractéristiques des emplois de ce marqueur, mais cela ne signifie pas que l'on ait déterminé ce faisant ce qui constitue sa valeur propre (« valeur en langue »). On sait seulement que cette valeur mobilise une opération de validation. Surtout, le fait même que ce marqueur présente ce répertoire particulier d'emplois reste à expliquer. Ce que l'on ne pourra faire qu'en prenant en compte l'ensemble des emplois en question, dans leur diversité même, et en reconstituant les paramètres selon lesquels ils se différencient.
- 56 L'étude qui précède a permis de mettre en évidence un certain nombre de ces paramètres.

2.2.1. Le paramètre des types d'actualisation : manifestation, avéré, promulgué

- 57 Il est apparu que la valeur générale d'actualisation qui serait le propre de l'imparfait, est en fait compatible avec divers types d'actualisation : un prédicat s'actualise dès lors qu'il apparaît acquis (sinon instancié), mais il peut aussi s'actualiser en tant qu'il se sera manifesté dans l'espace de perception d'un sujet. Cela suppose que l'interprétation distingue entre ce qui relève de l'acquis et ce qui relèverait de simples manifestations. En parlant de manifestations, on implique une configuration dans laquelle l'appréhension du procès est effectivement sécante : on a seulement affaire à quelque matérialité perceptible ayant les propriétés qualitatives qui caractérisent le procès en question ; en revanche ce qui d'un point de vue extensionnel constitue le contour propre de ce procès ne sera pas nécessairement instancié. C'est dire que la manifestation n'est pas plus que l'acquis une instanciation effective du procès : elle relève bien de la logique de l'actualisation.
- 58 La figure de l'acquis peut en fait quant à elle recouvrir deux types d'actualisation distincts, ainsi qu'on l'a rapidement indiqué à un moment de la description en 1.1. : dans

l'une le prédicat est réputé avéré (« il s'avère qu'il va mourir »), dans l'autre il a simplement été promulgué (« quelqu'un annonce sa mort »).

- 59 Cette dernière configuration mérite d'être traitée à part, parce qu'elle aussi implique un sujet, qui n'est pas de même nature cependant que dans le cas d'une manifestation, puisqu'il est donné non plus comme support d'une perception, mais comme garant d'une vérité. Mais elle se singularise aussi par le fait qu'elle ne débouche plus sur quelque forme de matérialisation du procès que ce soit : le prédicat n'est actuel qu'en tant qu'il est donné comme qualitativement valide. On est donc dans un registre strictement qualitatif, alors que la manifestation quoique circonscrite sur des bases seulement qualitatives suppose quand même une matérialisation.
- 60 Et, par rapport à cette opposition du qualitatif et du matériel, la figure de l'avéré constitue bien le troisième terme, puisqu'elle suppose quelque matérialisation concrète, en l'occurrence quelque fait propre à garantir l'actualité du prédicat, sans que cette matérialisation ne doive satisfaire en quelque manière que ce soit les propriétés qualitatives qui sont associées au prédicat (ce qui garantit qu'il va mourir n'est pas sa mort mais quelque fait qui l'implique).
- 61 C'est donc bien trois types d'actualisation qui entrent ici en concurrence pour déterminer l'interprétation qui sera donnée à l'énoncé. Ils se différencient d'une part en ceci que l'un implique un point de vue, le second un garant, tandis que le troisième ne mobilise aucune prise en charge subjective. Et ils se différencient d'autre part sur la base d'une combinatoire s'instaurant entre la dimension qualitative du prédicat et sa dimension matérielle²¹, selon que ce sera l'une, l'autre, ou leur combinaison qui seront mises en cause.

2.2.2. Le paramètre des modalités d'actualisation : avènement et attestation

- 62 La figure de l'acquis se caractérise non seulement par les types d'actualisation qu'elle met en œuvre, mais aussi par les modalités même de cette actualisation : l'acquis procède d'un avènement, et donc d'une rupture qualitative se trouvant rapportée à un passage de borne. Ce paramètre a permis d'opposer les imparfaits de dénouement qui nous intéressaient des imparfaits dits « de rapport » : les deux mettent en scène un fait avéré (il ne semble pas en revanche que l'on puisse avoir, avec l'imparfait de rapport, d'actualisation par promulgation), mais seul le premier fait figure d'acquis et implique un avènement.
- 63 Entre la modalité de l'avènement et celle qui intervient dans l'imparfait de rapport, on pourrait voir une simple différence aspectuelle : on a passage de borne dans un cas, mais non dans l'autre (où l'aspect est simplement global). Il y a aussi une différence d'ordre proprement modal, ce que l'on va montrer en dissociant à nouveau dimension qualitative et dimension matérielle.
- 64 L'avènement suppose qu'une solution de continuité temporelle (donc non qualitative, et en ce sens matérielle) soit associée à une solution de continuité qualitative (la rupture qualitative en question) : c'est en cela que consiste le passage de borne.
- 65 Dans l'imparfait de « rapport », on a aussi affaire à une solution de continuité temporelle : on a vu que, de manière rhématique également, un repère temporel est mis en place. Et à cette solution de continuité temporelle est à nouveau associée une dimension qualitative : en l'occurrence le prédicat qui se trouve actualisé, de manière globale, dans la situation déterminée par ce repère. Mais l'énoncé ne met pas en scène une solution de continuité

qualitative, ce qui signifie que l'actualisation du prédicat n'est pas déterminée par la solution de continuité temporelle. Elle sert seulement à qualifier cette dernière.

- 66 L'opposition se présente par conséquent de la manière suivante : dans les deux cas, on part d'une situation configurée matériellement (c'est la solution de continuité temporelle) ; avec l'avènement cette configuration matérielle détermine une configuration qualitative ; avec l'imparfait de rapport, elle reçoit une configuration qualitative.
- 67 On touche alors à la différence d'ordre modal. On a décrit l'imparfait « de rapport » en 1.2. en parlant de fait « attesté » : c'était thématiser le rôle d'un sujet, celui qui atteste, ce que l'on a présupposé aussi en utilisant le terme de « rapport » pour désigner cet effet de sens (on impliquait alors un « rapporteur », dressant ce que l'on a comparé à un procès-verbal). De fait, que la situation sur laquelle l'énoncé porte reçoive une configuration qualitative suppose que quelque sujet la lui confère. En revanche, dans la figure de l'avènement, il y a sans doute un sujet qui raconte (celui au moins qui profère l'énoncé), mais qui s'en tient à donner acte d'une configuration qualitative qu'il présente comme déterminée par la seule configuration matérielle de la situation dont il parle. C'est donc d'une certaine manière un sujet qui s'efface, ou du moins qui prétend simplement se faire l'écho de ce qui est advenu (position simulée sans doute, et qui en tous les cas procède de la « pose » énonciative : un énoncé n'est bien sûr jamais objectif, mais cela ne dispense pas d'avoir à décrire précisément ce type de « pose » qui va pouvoir caractériser un énoncé sur le plan énonciatif). Avec l'imparfait de rapport, il est « aux commandes » (ce qui ne l'empêche pas de se prétendre maximalelement objectif) : c'est lui qui qualifie une situation comme actualisant quelque vérité²².
- 68 On voit que la distinction qui se met en place ici est très exactement celle qui oppose l'histoire au discours dans la typologie de Benveniste. Dans l'histoire, « les événements semblent parler d'eux-mêmes », et c'est « l'ordre du monde » qui prétend être retransmis²³ : un ordre fait de configurations matérielles déterminant des configurations qualitatives. Dans le discours, et il n'a pas besoin d'être outrageusement subjectif pour ce faire, un sujet configure qualitativement les configurations matérielles du monde.
- 69 Si cette analyse est exacte, le paramètre des modalités d'actualisation procède lui aussi d'une combinatoire, impliquant des configurations matérielles d'une part, des configurations qualitatives d'autre part. On s'attend dès lors à rencontrer d'autres combinaisons. Et de fait, il est des cas, avec l'imparfait, où la configuration matérielle n'est pas donnée au départ : par exemple les cas où l'ancrage temporel du prédicat fait l'objet d'une spécification, dont on a rapidement évoqué un exemple en 1.2.3., avec le repère temporel intégré à ce qui constitue le propos de l'énoncé ; par exemple aussi des cas où c'est à partir de l'actualisation du prédicat qu'est déterminée une configuration matérielle. Il me semble que l'on peut décrire ainsi en particulier les imparfaits dits « forains », les imparfaits hypocoristiques, les imparfaits de politesse, mais aussi, dans un registre temporel, tout imparfait dans lequel ce qui était s'interprète comme ce qui n'est plus (quand on dit Il était là face à une chaise vide : on peut appeler cet emploi l'imparfait de remémoration) : dans tous ces cas, la configuration matérielle (« ce n'est pas moi », « ce n'est pas maintenant », « ce n'est pas là ») ne préexiste pas à la configuration qualitative, qui au contraire la détermine.
- 70 Ce n'est pas le lieu ici de regarder tous ces emplois. Il suffit d'avoir indiqué que ce paramètre des modalités d'actualisation déborde largement le cas que nous traitons, et

n'est donc pas une opposition ad hoc mobilisée pour rendre compte de l'opposition entre l'aoristique et le « rapport ».

2.2.3. Des paramètres généraux de variation

- 71 Deux paramètres ont été mis en évidence. Il est vraisemblable qu'il y en a d'autres mais qui n'interviennent en tous les cas pas directement dans la mise en place de l'emploi aoristique²⁴. On notera que ces deux-là se présentent à peu près dans les mêmes termes, combinant l'un et l'autre dimension matérielle et dimension qualitative.
- 72 J'ai montré dans un précédent travail sur la référence (de Vogüé, à paraître-a) que la dissociation de ces deux dimensions est constitutive de la problématique même de la référence, et qu'elle induit de manière générale une combinatoire à trois termes selon que l'une ou l'autre est privilégiée, et selon la façon dont elles sont articulées : on a alors une référence où la découpe matérielle est déterminante (référence discrète), une autre déterminée de manière strictement qualitative (référence compacte), et une troisième, où une découpe matérielle est obtenue mais sur des bases qui sont elles seulement qualitatives (référence dense). Les effets de ce jeu de pondération se manifestent dans la référence nominale (opposition massif/comptable en particulier), dans la référence verbale (opposition entre accomplissements, états et processus), mais aussi dans la syntaxe de la phrase, le type des discours, et y compris dans certains effets de polysémie des morphèmes lexicaux. On découvre ici qu'elle affecte aussi la valeur de l'imparfait, et qu'elle est en particulier à l'origine de la configuration qui permet à cet imparfait d'intégrer un effet de sens aoristique. Cela signifie que les variations auxquelles sont soumises les réalisations de l'imparfait ne sont absolument pas propres à l'imparfait : les principes auxquelles elles obéissent sont généraux et régissent toute la problématique de la référence.
- 73 Il faudrait pouvoir rendre compte de la façon particulière dont cette problématique se trouve mise en œuvre dans le cas de l'imparfait, examiner en particulier les raisons pour lesquelles la combinatoire en question ne prend pas exactement la même forme selon qu'elle porte sur les modalités d'actualisation, et donc sur la configuration de la situation de référence, ou sur les types mêmes de cette actualisation. Il est cependant intéressant en soi qu'elle puisse ainsi jouer deux fois, et de manière indépendante, sur deux paramètres distincts : c'est un dédoublement que nous n'avions pu percevoir dans les recherches précédentes, et que l'imparfait, parce qu'il dissocie de fait situation et actualisation, permet de faire ressortir, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives.

2.3. Retour sur la valeur en langue de l'imparfait : identification à un référent distingué

- 74 On vient de montrer que l'effet d'avènement propre aux imparfaits aoristiques ressortissait à un principe général de variation rendant l'imparfait compatible avec différents modes d'actualisation du procès dont celui-là. Mais on a vu que la figure de l'avènement ne suffit pas à produire une valeur aoristique, et qu'il faut aussi que la validation du prédicat s'effectue depuis le point d'avènement, c'est-à-dire ici depuis cette situation de référence qui détermine l'actualisation du prédicat.
- 75 Or, l'emploi aoristique n'est pas le seul où l'on constate l'instauration d'une instance de validation inscrite dans la situation de référence. Dans les imparfaits de description, elle

prend la forme du point de vue de perception. On retrouve aussi une instance subjective, quoique d'un autre ordre dans le cas d'une actualisation par promulgation. Enfin, les imparfaits forains, hypochoristiques, ou de politesse, impliquent fortement, on le sait, une relation d'altérité subjective, dont l'effet est de rapporter la validation du procès au sujet sur lequel porte l'énoncé. Et dans tous ces cas, les descriptions attestent d'un effet de décentrement : comme si l'énonciateur s'identifiait avec l'instance de validation en question (d'où la métaphore du transport souvent employée).

- 76 On peut donc supposer que ce décentrement de l'instance de validation est constitutif de la valeur de l'imparfait. Simplement cette instance ne prend pas nécessairement une forme subjective (il faudrait expliquer dans quel cas elle prend une telle forme). Elle ne prend pas cette forme dans le cas des aoristiques : c'est alors la situation de référence elle-même qui sert d'instance de validation. Et la même analyse pourrait s'appliquer aux cas des imparfaits de rapport, ou aux cas des imparfaits de remémoration. Cela permettrait d'expliquer l'effet d'objectivité propre aux imparfaits de rapport, dans lesquels le locuteur donne le fait attesté comme avéré (c'est la pose de neutralité propre au procès-verbal). Et cela permettrait d'expliquer l'effet de nostalgie des imparfaits de remémoration, dans lesquels le sujet paraît se replonger dans l'état de fait antérieur dont il constate la disparition.
- 77 Apparaît ainsi ce qui pourrait constituer une seconde caractéristique de l'imparfait, qui marquerait tout à la fois une actualisation, et une identification à la situation de référence²⁵.

Conclusion

- 78 L'analyse de l'imparfait aoristique nous a conduit à émettre des hypothèses générales relatives d'une part aux différentes structurations possibles de la référence indépendamment de la présence d'un imparfait, d'autre part à la valeur même de l'imparfait qui s'est trouvée ainsi spécifiée. En tout état de cause, ces hypothèses permettent de considérer que l'imparfait qui produit une valeur aoristique est bien un imparfait comme les autres, avec la même valeur que celle qu'il a dans tous ses emplois : il n'y a donc pas mutation, et ce bien que l'effet de sens en question soit strictement spécifique. Elles permettent aussi de préciser la façon spécifique dont l'imparfait se trouve affecter une structuration générale, à la fois pour passer de la figure générale de l'avènement à la catégorie particulière de l'aoristique, pour donner cet avènement comme celui d'une actualisation, et pour interpréter ce faisant l'avènement en question comme un dénouement. C'est dire que même dans cette structure générale, l'imparfait n'est équivalent à nul autre marqueur : il ne commute donc pas non plus, si du moins l'on veut concevoir la commutation comme une mise en équivalence.
- 79 Reste à aller au bout des perspectives qu'ouvre cette analyse : il faut y intégrer l'ensemble des emplois de l'imparfait, et arriver à dresser le tableau complet de ses différentes réalisations possibles ; mais il faut aussi élucider les conditions exactes de différenciation des deux combinatoires mises en évidence. S'il est vrai que ces combinatoires ne sont pas spécifiques de l'imparfait, cela suppose sans doute que l'on aille voir d'autres effets de sens où elles se manifestent, ailleurs qu'à l'imparfait.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTHONNEAU A.M. KLEIBER G. 1993, « Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait, un temps anaphorique méronomique », *Langages* 112, 55-73.
- BRES J. (à paraître), « Un emploi discursif qui ne manque pas de style : l'imparfait en cotexte narratif », *Actes du Troisième Colloque Chronos* 98.
- BRUNEAU Ch. BRUNOT F. 1933 / 1956, *Précis de grammaire historique de la Langue française*, Paris, Masson.
- CULIOLI A. 1978, « Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : L'aoristique », in S. Fischer et J.J. Franckel (éds.), *Énonciation : aspects et détermination*, Paris, EHESS, 99-114.
- CULIOLI A. 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome I, Paris, Ophrys.
- DE VOGÜÉ S. 1993, « Des temps et des modes », *Le gré des langues* 6, Paris, L'Harmattan, 65-92.
- DE VOGÜÉ S. 1995, « L'effet aoristique », in J. Bouscaren, J.J. Franckel, S. Robert, *Langues et langage. Problèmes et raisonnement en linguistique*, Paris, PUF, 247-259.
- DE VOGÜÉ S. 1999, « Ni temps, ni mode : le système flexionnel du verbe en français », in S. Vogeller, A. Borillo, M. Vuillaume, C. Vettters, *La modalité sous tous ses aspects*, Cahiers Chronos, 4, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 93-114.
- DE VOGÜÉ S. à paraître (a), « Construction d'une valeur référentielle : entités, qualités, figures », *Cerlico*, 12.
- DE VOGÜÉ S. à paraître (b), « Couteau : calcul des valeurs sémantiques et pragmatiques d'une 'mention pure' », *Revue de Sémantique et Pragmatique*.
- DUCROT O. 1979, « L'imparfait en français », *Linguistische Berichte* 60, 1-23.
- JOLY A. 1995, « De quelques constantes dans la représentation cognitive et linguistique du temps », *Modèles linguistiques*, XVI, 1, 27-52.
- LEBAUD D. 1993, « Imparfait : indétermination aspectuo-temporelle et changement de repère », *Le Gré des Langues*, 5, 160-177.
- LE GOFFIC P. 1995, « La double incomplétude de l'imparfait », *Modèles linguistiques*, XXI, 1, 133-148.
- MILNER J.C. 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- PAILLARD D. 1992, « Repérage : spécification et construction », in *La théorie d'Antoine Culioli. Ouvertures et incidences*, Paris, Ophrys, 75-88.

NOTES

1. Je ne reprendrai pas pour ma part cette appellation, ou la conserverai seulement entre guillemets, parce qu'elle suppose déjà une analyse, celle selon laquelle la rupture temporelle serait décisive dans cet emploi. On verra que ce n'est pas le cas, et que s'il y a rupture, elle est surtout qualitative, et ne se distingue pas de celle que marque tout avènement.

2. L'exemple qu'utilisent Bruneau et Brunot pour illustrer la catégorie n'est pas celui-là. L'énoncé à l'imparfait se trouve précédé d'énoncés au passé simple. Mais ce contexte gauche ne me paraît pas nécessaire à l'obtention de l'effet de sens visé. Même si (1) est ambigu (on étudiera ci-dessous les conditions de son ambiguïté), il demeure que son interprétation la plus naturelle (avec ce type de circonstanciel) est celle que visent Bruneau et Brunot et qui va m'intéresser. De manière générale, je soutiens qu'il est des effets de sens qui ne sont pas déterminés par le co-texte, mais qui tout au contraire en déterminent la forme (ou ce que j'appelle dans de Vogüé, à paraître-b, le scénario). D'où l'option méthodologique qui sera la mienne tout au long de cet article, de travailler sur des exemples sinon inventés du moins « construits » (au sens de Milner 1989, p.117) et qui peuvent être dépourvus de co-texte explicite : je considère qu'ils incorporent (de manière « répétable ») leur co-texte (ou plutôt un type de co-texte), qui peut être restitué dès lors qu'est donnée une description précise de leur interprétation.

3. Culioli (1978).

4. Je dois à Jean-Jacques Franckel cette observation, qui constitue un argument important contre une conception strictement temporelle des tiroirs en question : dans tous les cas, quel que soit le tiroir impliqué, l'énoncé réfère à un fait donné comme antérieur au moment de l'énonciation. On notera qu'au conditionnel (et dans une moindre mesure au futur), l'énoncé semble devoir comporter quelque spécification qualitative :

(i) Trois jours plus tard, il mourrait dans de profondes souffrances.

Cela signifie que le conditionnel est plus sécant (ou plus descriptif) que l'imparfait, et tend par conséquent à perdre la valeur d'avènement strict, propre à l'imparfait qui nous intéresse.

5. Il est à noter que les partisans de la théorie de la sécance trouveront parfois, y compris dans ce cas, un effet de « suspense » (voir par exemple Joly 1995), sans que l'on sache d'ailleurs très bien si ce suspense concerne le procès lui-même (qui serait à la fois accompli, réalisé, et en suspens), ou les procès qui pourraient s'ensuivre : l'énoncé à l'imparfait appellerait une suite. Il y a là désaccord sur les données : sans doute dans l'exemple pris par Joly (*Le lendemain, je recevais une lettre de mon frère*), peut-on estimer que l'on attend de savoir par exemple ce que contient la lettre, mais cela tient surtout à l'article indéfini, et l'on retrouve le même suspense éventuel au passé simple.

6. Pour que (4) constitue une suite textuelle acceptable, il faut que l'énoncé (1) qui nous intéresse soit fortement déconnecté de ce qui le précède (ce qui implique au moins une pause, à l'écrit quelque alinéa, et en tous les cas une prosodie de rupture nettement marquée), afin que la situation à laquelle il réfère apparaisse comme constituant un thème autonome. Il faut donc bien une rupture, mais qui n'est plus du tout celle qu'envisagent Bruneau et Brunot, qui concerne le déroulement du texte, et non pas le déroulement du temps ou l'ordonnement des événements.

7. Ce fait est aussi mis en avant par Berthonneau et Kleiber (voir ici-même), qui y voient une confirmation de l'approche méronomique. Quelle que soit la valeur que l'on attribue à l'imparfait, il faut cependant qu'elle explique le fait qu'il ne s'agit pas de n'importe quel moment d'un déroulement global, mais du dernier, où la mort s'accomplit. On pourrait y retrouver d'ailleurs l'effet d'une sécance, en quelque sorte déplacée à la situation antérieure, où l'on a la mort qui se profile mais n'est pas accomplie ; et l'on pourrait alors invoquer un chronotype ω , ou, comme Bres (à paraître), la « conversion incessante de l'incidence en décadence » (avec cependant, dans cette situation antérieure, bien peu d'incidence). La difficulté est que cette situation antérieure n'est justement pas celle où l'événement est « saisi ».

8. Sur le concept de validation, et sur l'opposition entre validation et réalisation (ou validation et localisation), voir en particulier de Vogüé (1995). Ces concepts, que je m'efforce ici de faire entendre en explicitant leur contenu empirique, s'inscrivent dans un cadre théorique, qui est celui de la théorie des opérations prédicatives et énonciatives de Culioli (voir Culioli 1990).

9. Cette borne d'accomplissement peut d'ailleurs ne pas être finale : on opposera (11) à (i) :

(i) Trois jours plus tard, il neigea où le passé simple est possible, mais où l'on a affaire à un prédicat qui quoique processuel comme *dormir* semble intégrer une borne initiale d'instanciation (*Il neigea* = « il se mit à neiger » / *Il dormit* = « il y eut instanciation de sommeil » et non pas, sauf forçage, « il se mit à dormir »). La borne peut par ailleurs être construite par les compléments du lexème verbal si ce n'est par le lexème lui-même. Par exemple (ii) est meilleur que (7) au passé simple, parce que le lieu désigné par le complément est plus circonscrit :

(ii) Trois jours plus tard, il fut chez elle.

10. On reconnaît dans (11) un exemple qui a été analysé par Ducrot (1979), bien que je l'aie un peu modifié pour l'occasion : le contexte gauche montre que dans ce type d'exemple, les faits rapportés sont donnés comme autant d'arguments en vue d'une conclusion. C'est le cas aussi de (10) : tous les faits décrits paraissent en attente d'une interprétation. Voir note 18 pour une explication.

11. Succession qui n'est pas sans rapport avec la métaphore de la caméra rouillée proposée par Le Goffic, à ceci près que la caméra en question ne filme pas grand chose, se contente d'hoqueter, et qu'il n'y a dès lors pas l'effet de ralenti que Le Goffic cherche à retrouver dans les imparfaits qu'il analyse. Les images en question sont même singulièrement dépourvues de temporalité, n'étant pas dotées de durée, et étant présentées comme purement ponctuelles : il faudrait dès lors sans doute évoquer plutôt une projection de diapositives. On constate par ailleurs que l'effet de rupture, ou de saut, est en définitive plus marqué ici que dans la valeur de dénouement, où au moins des événements sont reliés : c'est une autre raison pour résister à l'appellation traditionnelle.

12. On convient ici d'appeler rhème tout ce qui est donné comme informatif : dans cette perspective, le rhème englobe le propos mais ne s'y réduit pas.

13. On notera d'ailleurs qu'il n'est pas non plus nécessaire que le repère soit non-nembrayé : on peut rencontrer un repère embrayé, simplement la mise en relation avec les instants précédents par quelque connecteur est dans ce cas indispensable (sans doute parce que l'embrayage rend plus difficile cette mise en relation) :

(i) Hier enfin, elle accouchait.

14. Sur l'opposition entre spécification et construction, voir Paillard (1992).

15. Voir ma présentation de l'article de Culioli dans de Vogüé (1995).

16. Ce que je formulais dans de Vogüé (1995) en parlant de « fait autovalidé ». Le problème est que ce point d'avènement n'est pas nécessairement un fait : ce n'est pas nécessairement un point où le procès s'instancie, et ce peut être seulement le point où il s'actualise.

17. Paradoxe que Culioli exprime dans des termes topologiques : le procès est à la fois compact et non-adjacent.

18. On peut envisager qu'il y ait des énoncés équivoques dans lesquels les différentes configurations se trouvent mêlées. Cela me paraît en particulier être le cas de l'un des exemples proposés par Bres (Chronos 98) :

(i) [...] à ce moment, comme par erreur, elle tourna la tête, et Colin lui embrassait les lèvres. (Vian, *L'écume des jours*)

Cet énoncé me semble admettre en effet deux interprétations distinctes. Ou bien, on est dans le registre de ce qu'« elle » perçoit, ayant tourné la tête, et il y a zeugme dans la mesure où *et* implique un avènement alors que la description nous plonge dans la scène en déroulement : c'est alors toute la scène qui advient, d'où l'effet de suspension. Ou bien, c'est l'événement seulement qui advient, l'embrassade marque un dénouement, et on est dans la configuration aoristique dans laquelle aucun point de vue descriptif n'est mobilisé, où seule compte la succession des faits (voilà ce qui s'est passé, et non pas : voilà ce qu'elle a perçu). Il me semble que ce peut être le jeu d'un texte que de ménager une telle équivoque, où le perçu se mêle à l'acquis, et où les repères subjectifs se brouillent, la description venant en quelque sorte doubler le récit, comme en retrait.

19. C'est une autonomie du même ordre qu'illustre le contraste entre (i) et (ii) (emprunté à Sthiou, communication au Troisième Colloque Chronos 98), quand (i) implique que la sortie de forêt soit effectivement instanciée, et donc que le récit décrive le trajet de quelque protagoniste qui emprunte la route en question, tandis que (ii) demande seulement que cette sortie de la route soit vraie de la situation où le récit se situe, sans qu'il faille pour cela que ce soit se déplace :

(i) La route sortit de la forêt. (Vailland, 325000 francs)

(ii) La route sortait de la forêt.

Sur la façon dont cette analyse de l'imparfait se distingue de l'approche méronomique de Kleiber et Berthonneau (1993), voir de Vogüé (1999) : il ne s'agit pas de distinguer une sous-partie d'une situation globale, mais d'attribuer une propriété à celle-ci.

20. On explique ainsi que l'événement en question apparaisse non pas tant comme le « dernier moment » (voir note 7), mais comme celui où le procès en suspens se réalise (où l'on passe du « pas (encore) vrai » au vrai).

21. La notion de matérialité doit ici être prise avec la plus grande prudence : elle implique une ontologie, celle de la matière, qui n'est clairement pas de mise. C'est bien plutôt la notion de quantité qui devrait être convoquée, en lui donnant son sens logique, où l'on sait qu'elle n'implique aucun décompte. J'ai choisi de ne pas l'utiliser ici parce que ce sens logique est en revanche largement contre-intuitif et aurait rendu plus difficile encore la présentation de la combinatoire que je veux mettre en évidence. Il demeure que dans l'approche culiolienne des modalités d'appréhension des prédicats, l'usage est de distinguer entre deux dimensions, données l'une comme celle du qualitatif, l'autre comme celle du quantitatif. Voir en particulier Culioli (1990) et ma propre présentation de cette double dimension dans de Vogüé (à paraître-a).

22. Qu'il s'agisse ici d'actualisation et non pas d'instanciation se manifeste dans ce cas par le fait que les événements rapportés soient donnés comme des arguments en vue d'une conclusion (voir note 7) : c'est en tant qu'ils valident un prédicat qu'ils sont attestés ; cela implique que l'énoncé s'inscrive dans une logique de la validation, où il s'agit moins de raconter que de dire le vrai ; dans une telle logique, les faits ne valent que comme arguments.

23. Voir ma caractérisation de l'aoristique dans de Vogüé (1995). Je pensais alors que le registre de l'histoire était spécifique à la catégorie de l'aoristique. Je le rapporte maintenant à une catégorie plus générale, celle de l'avènement.

24. En particulier, il y a vraisemblablement un paramètre important opposant les cas où le prédicat est donné comme faux, et ceux où il est pris comme vrai. Un tel paramètre, évoqué dans de Vogüé (1993), permet de rendre compte de tous les emplois fictifs de l'imparfait.

25. Apparemment, le passé simple procède lui aussi d'un tel décentrement, dans la mesure où celui-ci constitue une condition de l'effet aoristique (qu'il met en œuvre au moins dans certains de ses emplois). Simplement l'identification s'opère dans le cas du passé simple sur le point d'instanciation du procès, tandis que dans le cas de l'imparfait, elle s'opère sur la situation de référence. La théorie culiolienne du repérage permet de formaliser différents types d'identification, et l'on devrait pouvoir arriver sur cette base à expliquer ce qui oppose ces deux-là.

RÉSUMÉS

On étudie l'effet de sens qui se trouve associé à l'imparfait dit « de rupture », dont on montre la spécificité, par rapport à d'autres emplois de l'imparfait et à des emplois parallèles du passé simple : il s'avère qu'il ressortit à la catégorie de l'aoristique et qu'il s'inscrit dans une logique de la validation. Cela nous conduit à proposer une nouvelle caractérisation de l'imparfait, fondée sur ce concept de validation. L'analyse de différents emplois concurrents permet par ailleurs de mettre en évidence deux paramètres généraux de variation, relatifs aux modes de constitution de la référence, qui rendent compte de ces emplois dans leur diversité.

This paper deals with a particular use of the French imparfait, at work in narrative texts : the so called « imparfait de rupture ». The specificity of this use is pointed up through a comparison with other uses of this tense on the one hand and with similar uses of the simple past on the other hand. It turns out that this value comes under the category of the aoristic, and involves a problematic of validation. This leads to a new characterisation of the imparfait, based on this concept of validation. Besides, the analysis of various contrastive uses of this tense leads to put forward two general parameters of variation, relating to the modes of constitution of the reference, liable to account for these uses in their diversity.

AUTEUR

SARAH DE VOGÜÉ

Université Paris X / URA 1028